



MAIRIE DE GILLES (28260)

Compte rendu du Conseil municipal du 26 février 2021, convocé le 18/02/2021

La séance s'est déroulée dans la salle de la mairie.

Présents : M. Malhappe, S. Apruzzese, E. Mascret, C. Bourrat, L. Dujardin, J. Lehoux, P. Maisonneuve, T. de Ferrières, C. Huet, S. Lamouille, G. Aubry, D. Ferrandin, M.-C. Willaume

Procuration : P. Avril à M. Malhappe

Absent excusé : P. Boquet

Dominique Ferrandin est nommé secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

- 1) Le compte rendu de la séance du 30 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité et le registre des délibérations signé par l'ensemble des conseillers.
- 2) Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération sur les tarifs de location des deux gîtes communaux situés au-dessus de l'Auberge gilloise. Cet ajout est accepté à l'unanimité des participants.
- 3) **Présentation du projet de reprise de l'Auberge gilloise par Céline, Grégory et Quentin Cossou**

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que la société Belab, représentée par Monsieur Santoro, a cessé son activité à l'Auberge le 10 février 2021. Il y a plusieurs semaines, Céline, Grégory et Quentin Cossou ont fait part de leur souhait de reprendre l'établissement pour le développer et lui apporter un nouveau souffle. Ils effectuent actuellement toutes les démarches administratives nécessaires à la création de leur société, en sollicitant les aides financières adaptées.

Monsieur le Maire leur demande de bien vouloir présenter leur projet.

Forts de leurs habitudes à travailler ensemble et de leurs compétences à la fois dans la tenue d'un commerce (7 ans à la boulangerie de Garennes-sur-Eure) et dans les métiers de bouche (Quentin est pâtissier), les Cossou exposent au conseil municipal les projets qu'ils aimeraient voir aboutir.

- Les gîtes : l'activité existante sera développée en utilisant au mieux le site internet, les réseaux sociaux et les sites les plus adaptés à la location saisonnière (Gîtes de France, Airbnb, Booking.com...).
- Le relais postal et l'épicerie : ils seront maintenus avec une amplitude horaire plus grande afin d'offrir un vrai service aux habitants. Outre les produits de dépannage, dont un possible dépôt de pain, l'épicerie proposera des produits locaux plus hauts de gamme à découvrir ou redécouvrir.
- La restauration : Les Cossou visent une cuisine traditionnelle à partir de produits locaux qui placera le prix moyen d'un repas complet aux alentours de 20 €. Grâce à l'achat d'un four à pizza, ils seront en mesure de proposer le lundi soir des pizzas à consommer sur place ou à emporter (voire à livrer selon l'évolution de la situation sanitaire). Le dimanche midi, ils misent sur une formule brunch avec des ardoises gourmandes. L'acquisition d'une rôtisserie complètera l'offre du week-end (à consommer sur place ou à emporter). La cave sera enrichie et la terrasse exploitée au maximum.
- Le goûter : profitant de leur savoir-faire, les Cossou veulent aussi offrir les prestations d'un salon de thé gourmand pour attirer les familles à la sortie de l'école.
- Les animations : une fois par mois, une soirée à thème sera proposée pour créer de l'animation et participer à la vie du village. Une sélection de cocktails pourrait également être servie en soirée.

L'Auberge sera fermée deux jours par semaine (mardi et mercredi ou mercredi et jeudi – à déterminer).

Les Cossou prévoient un budget communication conséquent pour attirer une clientèle qui dépasse les limites de Gilles, même s'ils comptent en priorité sur le soutien des Gillois.

L'ouverture, si la situation sanitaire le permet, est prévue au 1^{er} mai 2021, ce dont l'ensemble du conseil se réjouit.

Monsieur le Maire précise que les travaux consécutifs au dégât des eaux subi en août 2020 devront être achevés avant la reprise de l'Auberge.

Monsieur le Maire rappelle enfin que la commune a engagé une étude pour la réhabilitation du centre-bourg. Des travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de la voirie sont prévus fin 2022 et début 2023, ce qui risque de perturber la clientèle de l'Auberge. C. Bourrat ajoute que toute limitation d'accès à un commerce génère des répercussions à la baisse sur le chiffre d'affaires.

Monsieur le Maire a contacté l'Agglomération du Pays de Dreux à ce sujet, qui propose la signature d'une convention entre la commune et les repreneurs pour limiter financièrement cet impact, sachant que les travaux d'enfouissement, les plus à même de représenter une nuisance, ne devraient pas se prolonger au-delà d'une période de deux mois.

C. Huet souligne le dynamisme, les envies et les idées qui animent les futurs repreneurs. S. Lamouille ajoute que leur projet doit être soutenu par la commune. S. Apruzzese admire leur courage, d'autant plus remarquable dans la situation sanitaire que nous traversons.

A la majorité (D. Ferrandin est sorti pendant les débats et n'a pas pris part au vote), le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera proposée par l'Agglo du Pays de Dreux pour soutenir financièrement les repreneurs pendant la période des travaux.

4) Point ajouté à l'ordre du jour : tarifs de location des gîtes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, durant la période transitoire entre la fin d'activité de la société Belab et la reprise de l'Auberge, des personnes se sont présentées pour louer les gîtes à compter du 4 mars 2021, pour une durée de 6 semaines.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, d'appliquer les mêmes tarifs que ceux pratiqués par la société Belab, à savoir :

Gîte "Les Moulins" pour 2 personnes :

Tarif TTC par nuit : 70 € (2 nuits minimum) ;

A partir de 7 nuits : application d'une remise de 10 % sur le tarif de la nuit ;

A partir de 4 semaines : application d'une remise de 15 % sur le tarif de la nuit ;

A partir de six semaines, sans que la durée ne puisse dépasser 3 mois, application d'une remise de 20 % sur le tarif de la nuit.

Gîte "Les Bois" pour 4 personnes :

Tarif TTC par nuit : 85 € (2 nuits minimum) ;

A partir de 7 nuits : application d'une remise de 10 % sur le tarif de la nuit ;

A partir de 4 semaines : application d'une remise de 15 % sur le tarif de la nuit ;

A partir de six semaines, sans que la durée ne puisse dépasser 3 mois, application d'une remise de 20 % sur le tarif de la nuit.

Quelle que soit la durée du séjour, une somme de 25 € pour les Moulins et de 35 € pour les Bois s'appliquera pour couvrir les frais de ménage en fin de séjour.

Une caution sera demandée à l'entrée dans les lieux, de 400 € pour les Moulins et de 600 € pour les Bois (chèque non encaissé, sauf dégâts constatés en fin de séjour).

5) Demande de subventions au titre de la DETR et de la DSIL 2021

Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention pour :

- La réfection des joints et des enduits sur trois nouvelles travées de l'église. Le montant des travaux s'élève à 11 825 € HT, soit 14 190 € TTC. Cette rénovation est prévue en juin/juillet 2021.

- L'acquisition d'une tondeuse autoportée à conducteur debout et de fourches adaptées au tracteur, pour un montant de 9 636 € HT, soit 11 563,20 € TTC. L'acquisition du matériel est prévue pour avril 2021, selon les réponses des financeurs potentiels.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces demandes de subventions.

6) Désignation d'un correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture souhaite que soit nommé un correspondant sécurité routière à même de relayer localement la stratégie départementale et les actions proposées.

P. Avril, déjà correspondant lors du précédent mandat, a fait part à Monsieur le Maire de son souhait de poursuivre cette mission. G. Aubry est également intéressé et se propose comme suppléant.

Le Conseil municipal s'accorde à l'unanimité sur la proposition de ces deux noms.

7) Modalité de location du matériel de réception communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une nouvelle délibération en cas de location du matériel de réception de la commune.

Il propose d'encadrer celle-ci par une convention et un contrat-type, joints à la convocation.

Y sont mentionnés la nature du matériel, les tarifs, les responsabilités de chacun, les conditions de réservation, d'annulation, le montant de la caution et les règles préalables au montage et au démontage des chapiteaux.

C. Bourrat suggère une organisation fondée sur un trinôme composé de lui-même, de D. Ferrandin et de J. Lehoux pour assurer un roulement de conseillers lors du montage et du démontage des barnums, tel que stipulé dans la convention. Il ajoute que, vu le poids et l'encombrement du grand barnum, les locations seront limitées.

S. Apruzzese insiste sur la nécessité de faire réaliser tous les contrôles préalablement à toute location. Monsieur le Maire s'y engage.

Après en avoir délibéré, à la majorité (C. Huet et G. Aubry s'abstiennent), les conseillers municipaux adoptent les tarifs suivants :

- barnum de 18 m² : 50 € pour les Gillois, 100 € pour les communes voisines ;
- barnum de 60 m² : 100 € pour les Gillois, 200 € pour les communes voisines ;
- lot composé d'une table, de 2 tréteaux et de 2 bancs : 5 €
- lot composé de 4 chaises : 1 €

Une régie de recettes unique sera constituée.

8) Questions diverses

Monsieur le Maire a été sensibilisé par une propriétaire d'un bois à la circulation récurrente d'engins à moteur (quads et trials) sur les chemins ruraux, notamment chemin du Faîte et chemin du Pré de Launay. Il rappelle que les chemins ruraux ne peuvent être interdits à la circulation, sauf arrêté municipal motivé.

D. Ferrandin relève que la pose de rochers revient à une interdiction indirecte et qu'il faut laisser un passage de 2,20 m pour que les 4 x 4 ne soient pas endommagés lorsqu'ils empruntent ces chemins en toute légalité.

Monsieur le Maire rappelle que les pierres avaient été installées pour tenter de limiter les dépôts sauvages de déchets sur les chemins, comme cela a malheureusement été le cas en ce début d'année.

D. Ferrandin suggère d'inciter les habitants à exiger des entrepreneurs qui font des travaux chez eux s'ils ont accès à une déchetterie, pour éviter ces dépôts sauvages.

9) Tour de table

- D. Ferrandin se fait le porte-parole de la société de chasse qui constate une surpopulation de ragondins, liée à un mauvais entretien des berges des rus par les riverains. Il rappelle que ces nuisibles détruisent les rives, mais sont surtout vecteurs de maladies transmissibles à l'homme, notamment la leptospirose. Si les rives sont propres et nettes, il est plus facile d'y piéger les ragondins et donc de limiter leur propagation.
- S. Apruzzese, au même titre que tous les élus, a été destinataire du livret sur les chasseurs qu'elle a trouvé très intéressant. Elle suggère une diffusion plus large.

- S. Lamouille souhaiterait que soit demandé au riverain habitant à l'angle de la Grande rue et de la rue Neuve, au niveau du stop, d'élaguer son cyprès.
- S. Lamouille demande ce qui pourrait être fait pour limiter les odeurs émanant des fossés aux Rostys où l'eau stagne en raison d'une pente inversée. Il a constaté que les parasites s'y développent. Il rappelle aussi que l'eau, plus bas, y coule jaune et que de la mousse s'y développe. Il avait été question de procéder à des analyses. Monsieur le Maire note que la prolifération de roseaux dans le fossé participe à son épuration naturelle, comme dans un écosystème de lagunage. Il va contacter J.-L. Pavlecic, du département, pour envisager une solution. Quant aux analyses de l'eau, il s'est renseigné auprès des pharmacies qui ne les font pas. Il demandera au syndicat des eaux.
S. Apruzzese a trouvé un laboratoire d'analyses de l'eau pour Broué. Elle en communiquera les coordonnées.
- G. Aubry avait signalé que le lavoir était abîmé.
Monsieur le Maire indique que la réparation a été faite.
D. Ferrandin explique qu'un camion de livraison de bonbonnes de gaz est à l'origine de la marche arrière malheureuse ayant provoqué les dégâts.
D. Ferrandin propose de renforcer les poteaux en coulant du béton à leur pied et en fixant des équerres.
- G. Aubry se pose à nouveau la question d'un défibrillateur pour la commune.
S. Apruzzese indique qu'il faut réfléchir avant de s'équiper, dans la mesure où les électrodes et la batterie au lithium doivent être changées après chaque utilisation. La commune sera obligée d'avoir un défibrillateur accessible au public à compter du 1^{er} janvier 2022. De nombreuses sociétés proposent actuellement leurs produits, en vue de cette échéance. C'est le moment de comparer.
- C. Huet s'interroge sur la répartition des sacs de sel de déneigement chez les conseillers en cas de besoin.
Monsieur le Maire constate qu'un sac a été déposé devant le domicile des conseillers par Franck, juste avant les chutes de neige. Il remercie ceux qui ont œuvré pour faciliter l'accès des rues en épandant ce sel. Il en profite pour informer le conseil qu'à compter de l'hiver prochain la commune n'achètera plus de sel, mais privilégiera le sable de Pouzzolane, plus neutre pour l'environnement et tout aussi efficace.
P. Maisonneuve n'étant pas présente au moment des chutes de neige, demande si la circulation a été perturbée.
Monsieur le Maire répond qu'à part une habitante de la route de Bréval, personne ne s'est plaint. La Grande rue, entre autres, avait été bien dégagée par le département.
- C. Huet demande si une coupe de bois totale est autorisée.
T. de Ferrières lui répond que les coupes rases sont autorisées à condition de replanter ou de maintenir la repousse naturelle.
- L. Dujardin a remarqué que deux lampes sont fréquemment allumées sur les pignons de l'Auberge.
T. de Ferrières confirme que ce sont deux lampes avec détecteur de mouvement.
- L. Dujardin a constaté qu'une clôture couchée et une butte entravent le chemin derrière le moulin de l'Etang.
T. de Ferrières précise que ce chemin rural se situe à droite de la haie et dessert uniquement les parcelles aux alentours alors que la carte IGN en présente, à tort, un prolongement.
- C. Huet s'interroge sur la pertinence d'éteindre l'éclairage public à 23h alors que le couvre-feu est à 18h.
Monsieur le Maire répond qu'un changement de programmation est coûteux, d'autant qu'on ne sait pas pendant combien de temps le couvre-feu va s'appliquer.
- C. Bourrat fait le point sur la commission déchets de l'Agglo réunie la semaine passée. Il indique que d'ici la fin 2022, tous les plastiques seront récupérés dans les bacs jaunes, ce qui facilitera le tri pour les habitants mais qui nécessitera une amélioration de la station de tri actuelle. Il précise également que l'Etat va peu à peu imposer les points d'apport volontaire pour les verres, les enquêtes réalisées montrant que les coûts du ramassage en porte à porte sont nettement plus élevés. L'Agglo va également mener une nouvelle campagne de sensibilisation au compostage pour réduire la quantité de déchets alimentaires dans les bacs marron.
- Les conseillers se félicitent des travaux entrepris dans la mairie. Ils remercient D. Ferrandin pour la réfection de l'escalier extérieur et du sol de l'ancien abribus et P. Avril pour le porte-drapeaux.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h38.